

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu le projet portant sur l'extension du réseau d'assainissement de la Commune d'un montant global de 1.000.000,00 Francs, établi le 9 novembre 1970, par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
- Vu, le devis des travaux concernant la pose d'un collecteur unitaire depuis le Chemin du Bon Curé jusqu'au passage de la voie ferrée, estimé à 158.760,00 Frs TTC, opération prévue dans le cadre de l'avant projet précité,
- Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1973, portant attribution d'une subvention en capital de 76.000,00 frs à la Commune au titre du Programme d'assainissement 1973, subventionné par le Ministère de l'Agriculture,
- Vu l'accord de la Caisse Régionale de Crédit Agricole sur la réalisation d'un emprunt de 114.000,00 frs - 18 ans - 5% destiné à assurer le financement complémentaire de l'inscription de 190.000,00 frs retenu audit programme,
- Vu le dossier d'appel d'offres sur rabais concernant la pose du collecteur entre le Chemin du Bon Curé et le passage SNCF estimé à 158.760,00 frs TTC,

* / 9 /
Après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux d'assainissement prévus entre le Chemin du Bon Curé et le passage de la voie ferrée,
- Sollicite de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle l'autorisation de procéder à la mise en appel d'offres de ces travaux,
- Accepte le dossier d'appel d'offres correspondant estimé à 158.760,00 frs par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
- Désigne MM RAVERDEL et LACHAISE, Membres du Conseil Municipal pour assister Monsieur le Maire à la séance d'appel d'offres et faire partie du Jury qui sera chargé de désigner l'entreprise adjudicataire,
- Autorise Mr le Maire à signer le marché à passer avec l'entreprise déclarée Adjudicataire à la suite des formalités d'appel d'offres,
- s'engage à mettre à la disposition du Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts, les terrains nécessaires à l'exécution des ouvrages prévus au projet,
- décide d'assurer le financement de ces travaux sur les crédits inscrits à l'article 230 du budget 1973 de la Commune.